

été les seuls à s'opposer à la participation à la guerre, le public sera en état de juger si j'ai été, oui ou non, opposé à la participation à la guerre dès le commencement.

M. LIGUORI LACOMBE: (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas approuvé le sous-amendement de l'honorable député de Mercier (M. Jean). Je n'ai pas non plus approuvé l'amendement des conservateurs progressistes. Je n'approuve pas non plus la motion principale. J'estime que le Canada s'est engagé dans un effort de guerre qui met en danger toutes nos ressources. Nous n'avons pas le droit de sacrifier ainsi l'économie de la nation et les forces vives de notre capital humain. Je demeure logique avec moi-même. J'ai combattu la participation et la mobilisation. Mon opinion n'a pas changé depuis.

Près d'un million de la population du Canada est sous les armes. Nos jeunes gens tombent par milliers sur les champs de bataille d'Europe. Nous sommes pressurés jusqu'à la lie par les impôts et dans notre capital humain. Et, par ce sous-amendement, on nous demandait de faire plus encore. Ceux qui ont accepté—et c'était leur droit—la participation et la mobilisation, comme l'a fait l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond), étaient bien à l'aise pour en appuyer le principe en votant le sous-amendement du député de Mercier.

Je dis, monsieur l'Orateur, que nous avons entrepris beaucoup trop dans cette malheureuse aventure que j'ai dénoncée le 9 septembre 1939, dans ce Parlement. Je savais que notre participation à la guerre nous entraînerait fatalement à la conscription. J'ai tenté par tous les moyens d'éviter cette mesure à notre jeunesse, en combattant la participation d'où devait naître la conscription. A cette heure difficile et lourde de conséquences redoutables pour le Canada, je le répète, n'en déplaie à l'honorable député de Beauharnois-Laprairie, je n'ai trouvé que l'appui de l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix). Toujours franc, toujours loyal, toujours logique, il est demeuré encore mon unique appui contre la conscription, le 19 juin 1940. Si seulement les députés qui refuseront de voter confiance au Gouvernement sur la motion actuellement à l'étude, avaient accordé leur appui à mes amendements contre la participation et contre la mobilisation, nous n'assisterions pas maintenant à cette tragédie, et mes honorables amis ne seraient pas forcés de voter défiance à leur propre chef. J'agirai comme j'ai

toujours agi. Je me mentirais à moi-même en agissant autrement et je renierais tout mon passé.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Beauharnois-Laprairie a tantôt rappelé le débat fameux du 9 septembre 1939. A quelque chose malheur est bon, et le malheur pour l'honorable député de Beauharnois-Laprairie, c'est qu'il existe des *Procès-verbaux* de la Chambre des communes du Canada. Je cite donc de la page 10 des *Procès-verbaux* de la Chambre des communes, du samedi 9 septembre, ce qui suit:

M. Lacombe propose en amendement, appuyé par M. LaCroix (Québec-Montmorency):

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:

"Cette Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos d'aviser Son Excellence le Gouverneur général que le Canada doit s'abstenir de participer à toute guerre extérieure".

Après discussion sur ce projet d'amendement, il est mis au vote et rejeté.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée sur division.

Pourquoi sur division? Parce que l'honorable député de Beauharnois-Laprairie, bien qu'il prétende le contraire, a refusé de se lever avec l'honorable député de Québec-Montmorency et votre humble serviteur pour réclamer un vote en cette circonstance. Et je n'en veux la preuve que dans l'extrait des *Débats* du 11 septembre 1939 que je vais vous lire. L'honorable député de Beauharnois-Laprairie n'a pas protesté alors. Il a attendu cinq ans pour le faire.

Monsieur le président, j'affirme que, contrairement à ce que rapporte ce journal...

C'était la *Montreal Gazette*.

...mon collègue de Québec-Montmorency (M. LaCroix) et moi-même nous sommes levés de notre siège, indiquant clairement par là notre désir d'obtenir l'enregistrement des votes par l'appel nominal des membres de la Chambre. Cependant, étant seul, avec l'honorable député de Québec-Montmorency, à réclamer l'enregistrement des votes, M. l'Orateur a déclaré l'amendement défait, parce que les règlements de la Chambre statuent qu'il faut au moins cinq députés pour réclamer un vote.

Je tenais, monsieur le président, à faire cette mise au point, au nom de la vérité.

C'est encore au nom de la vérité que je fais la même mise au point. Quand l'honorable député de Beauharnois-Laprairie nous dit qu'il s'est opposé à la participation à la guerre, le 11 septembre 1939, je me demande, malgré tout le respect que j'ai pour lui, s'il est sérieux. La guerre était déclarée, le 11 septembre 1939. J'étais, avec l'honorable député de Québec-Montmorency, au nombre des seize qui ont appuyé l'amendement de l'ancien député MacNeil.